

Matériel Végétal : derniers résultats des travaux de sélection clonale en Val de Loire

Virginie Grondain et Etienne Goulet

Institut Français de la Vigne et du Vin Val de Loire-Centre

virginie.grondain@vignevin.com / etienne.goulet@vignevin.com

2019 fut une année très riche pour l'activité de sélection variétale de l'Institut Français de la Vigne et du Vin Pôle Val de Loire-Centre. Projets arrivants à leur terme, projets en cours, projets à suivre ... Voici un petit tour d'horizon.

3 AGRÈMENTS DE NOUVEAUX CLONES

Le Melon Rouge Cl 1292

Cette mutation colorée de Melon Blanc a été découverte en 2001 sur une parcelle de la commune du Landreau (44). N'étant pas inscrit au catalogue des variétés et clones de vigne cultivés en France, 2 procédures ont été menées en parallèle :

- Les tests de DHS (Distinction Homogénéité Stabilité) réalisés par l'INRA au Domaine de Vassal
- Les parcelles d'études dans le vignoble Nantais selon le protocole de Valeur Agronomique Technologique et Environnementale (VATE) dont le suivi expérimental a été réalisé par l'Institut Français de la Vigne et du Vin Pôle Val de Loire-Centre.

Conformément au protocole officiel, 2 parcelles implantées en Avril 2011 à Corcoué/Logne et au Landreau ont été suivies par l'Institut Français de la Vigne et du Vin. Le témoin choisi est le Melon B Cl 441 et le PG est le 3309C. Les observations ont lieu sur 3 millésimes (2014-2017). Le suivi agronomique concerne l'ensemble des

stades phénologiques du débourrement à la vendange. Des contrôles maturité, des vinifications et dégustations viennent compléter ce dispositif expérimental.

Le rapport d'étude fait apparaître que le Melon Rouge est plus tardif que le Melon Blanc sur ses différents stades phénologiques (plus d'une semaine d'écart à véraison), mais possède une maturité similaire au Melon Blanc. Au niveau de la couleur, il s'agit bien d'un cépage rouge et non noir, ses mouts et vins sont ainsi moins colorés que ceux du Pinot N auquel il a été comparé, et peuvent produire des vins rosés de tendance pâle. Après trois années de suivis de deux parcelles à Corcoué/Logne et au Landreau (44), le **Melon Rouge clone 1292** a été officiellement inscrit au catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées en France ; il peut donc désormais être planté et son vin peut être commercialisé.

Pinot Noir Cl 1306

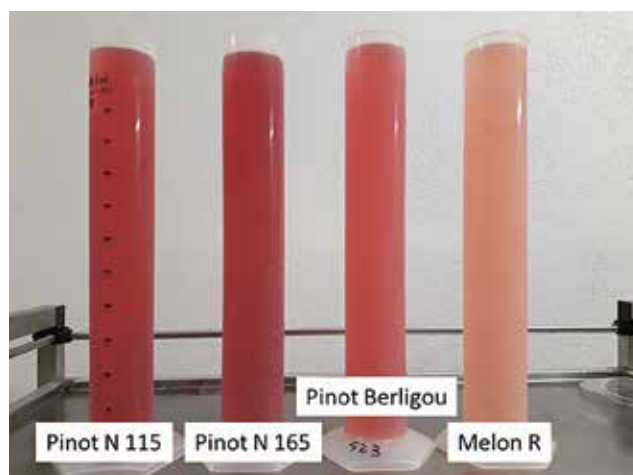
Le patrimoine viticole nantais a connu de nombreuses évolutions avant que ne s'installent durablement la Folle Blanche et le Melon. Auparavant, dès le V^e siècle, les Chenin, Cabernet et Pinot, glorifiés par les guerriers, voyageurs, moines et écrivains, donnent les vins uniques du Val de Loire, de Nantes à Orléans.

Le Pinot noir reste cependant l'un des vestiges les plus anciens de la viticulture régionale. Ce cépage acquiert une grande réputation à la suite des visites d'Henri IV, lors de la signature de l'Edit de Nantes, puis plus tard celle de Louis XIV. Mais dès le milieu du XIX^e siècle, les maladies cryptogamiques (*mildiou*, *oidium*) puis le *phylloxera* (1895) sonnent son déclin et c'est vraisemblablement à cette époque que les plantations de Berligou disparaissent.

Retrouvé par le Comte de Camiran en 1930, puis conservé par un viticulteur de Saint Fiacre, il intègre le conservatoire de cépages du Musée du Vignoble Nantais en 1993.

En 2004, les analyses génétiques soulignent que le profil génétique obtenu correspond à celui de la variété Pinot N, mais pour un marqueur moléculaire, on peut observer une variation qu'on ne retrouve pas chez les autres clones connus. Cette origine a donc été introduite dans la collection nationale de l'ENTAV1 sous la dénomination Pinot Berligou N, et une parcelle d'étude a été plantée dans le vignoble Nantais selon le protocole de sélection clonale en vue de l'agrément en clone de Pinot N.

La parcelle est plantée en Avril 2011 sur la commune de Corcoué/Logne. Conformément au protocole



ROSÉ (MELON R) VS ROSÉ (PINOT N 115 ET 165) : 2017

Couleur du moût et vin de Melon N beaucoup plus pâle (faible intensité colorante et nuance rouge faible).

d'expérimentation des clones de vigne du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS-Section Vigne), les conditions d'établissement de la parcelle sont les suivantes :

Dispositif en 5 répétitions de 18 souches. Le PG est le 3309C et les témoins choisis sont les Pinot Noir Cl 115 et Cl 165.

Les résultats obtenus sur ces cinq années d'étude démontrent une différence de comportement agronomique entre le Pinot N Cl 1306 et les clones 165 et 115. Le Pinot Noir Cl 1306 présente une relative tardiveté par rapport au clones témoins. Sans être plus fertile que les clones témoins, le Pinot N Cl 1306 est plus productif en raison d'un poids de grappe nettement plus important ; ses raisins sont assez logiquement moins riches en sucres et plus acides.

Au niveau de la couleur des vins rosés, les vins issus de ce nouveau clone sont légèrement moins colorés que ceux des clones témoins. De nombreuses différences sensorielles significatives sont mises en évidence. Le vin issu du Pinot N Cl 1306 présente des critères de persistance aromatique, de qualité aromatique et de qualité gustative significativement moindres que ceux des clones témoins. Ce constat est sans doute (en totalité ou en partie) lié à la moindre maturité relative obtenue à la vendange, elle-même liée à la tardiveté et au niveau de rendement plus élevé du Pinot N Cl 1306.

Ces résultats confirment que le Pinot N Cl 1306 possède des caractéristiques bien différentes des clones témoins 115 et 165, son agrément va donc permettre de compléter la diversité phénotypique intravariétale de ce cépage. Issu du Pays Nantais, le Pinot Noir Cl 1306 (ou Berligou) est utilisé localement depuis de très nombreuses années, justement en raison de son caractère distinct des autres Pinots N, permettant ainsi la production de vins bien distincts et donc typiques de cette zone géographique ; son passage en clone agréé va permettre à la filière locale de sécuriser son approvisionnement en matériel végétal certifié.

D'un point de vue des aptitudes à la production, au-delà de son utilisation historique, les qualités comportementales du Pinot N Cl 1306 en font bien évidemment un candidat idéal à l'adaptation climatique, de par sa tardiveté, sa maturité plus faible et son rendement plus élevé ; il s'agit donc d'un clone historique... d'avenir !!!!

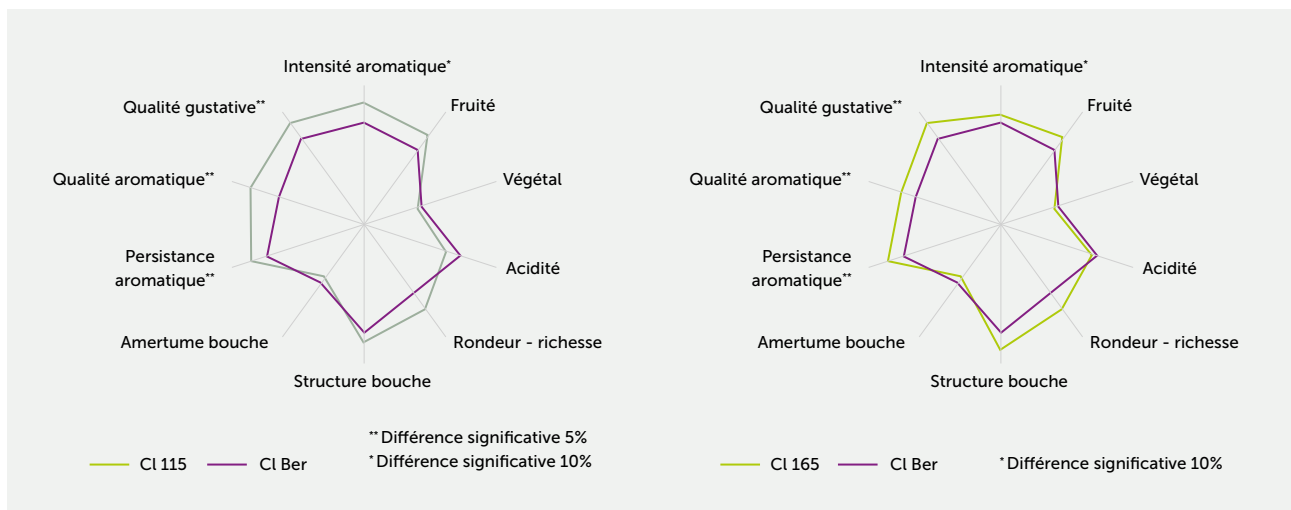
CABERNET FRANC CL 1155

Enfin, un clone de Cabernet Franc a lui aussi été agréé en 2019, il vient compléter la gamme disponible pour ce cépage. Proposé au CTPS en 2014, son agrément avait été repoussé afin de vérifier son état sanitaire. Ayant satisfait aux différents tests d'indexage réalisés par le pôle matériel végétal de l'Institut Français de la Vigne et du Vin, le Cabernet Franc clone 1155 présente un niveau de production modéré.

Destiné à l'élaboration de vins de haute qualité, il est moins productif que le clone 214 et il est mieux noté en dégustation. Plus précoce que les autres clones, il paraît également bien adapté à la production de vins rosés en années tardives et fraîches.



Feuilles et grappes du Cabernet Franc Cl 1155.



Profil sensoriel des vins 2017 des clones de Pinot noir (dégustation en avril 2018)

DES NOUVEAUX CLONES DE GROLLEAU NOIR AGRÉÉS FIN 2019 ?

Débuté en 2014, le suivi de la collection d'étude de 8 nouvelles accessions de Grolleau N comparées au clone témoin 366 a permis de dégager des différences de comportement agronomique et de qualité des vins marquées à l'échelle de la diversité intravariétale. Les observations ont porté essentiellement sur le cycle végétatif (précocité de cycle, durée de cycle), la vigueur, le rendement, la composition du raisin et les caractéristiques analytiques et organoleptiques des vins produit

Après échanges avec les professionnels de la filière lors d'une réunion de la commission technique d'InterLoire, il a été mis en avant une volonté importante de pouvoir bénéficier de clones à plus faibles rendements à forte maturité et adapté à l'élaboration de vins rouges.

Dans ce cadre, 3 accessions seront proposées à l'agrément prochainement. La première, E87, relativement tardive à un niveau intermédiaire en matière de rendement et de maturité.

Les 2 autres, E 105 et E 116, présentent des rendements plus faibles et une maturité technologique plus élevée que le clone témoin. Elles sont particulièrement intéressantes pour l'élaboration de vins rouges. L'agrément de ces 2 accessions permettraient donc de compléter la gamme actuelle des clones de Grolleau N et surtout permettrait d'améliorer la représentativité de la diversité phénotypique. Les fiches variétales et détails agronomiques seront disponibles après la décision du CTPS début 2020.

Afin de les multiplier et de permettre leur diffusion auprès de la filière, toutes ces innovations seront plantées prochainement dans la parcelle de prémultiplication du domaine expérimental de l'Institut Français de la Vigne et

du Vin à Montreuil-Bellay. Ces nouveaux clones devraient donc être disponibles pour les professionnels d'ici deux ou trois ans.

D'AUTRES TRAVAUX DE SÉLECTION EN COURS

À partir de 2020, l'Institut Français de la Vigne et du Vin va débiter un programme de sélection pour le cépage Sauvignon Blanc (collection d'études de Montreuil-Bellay) et le cépage Pineau d'Aunis (collection d'études de Naveil, 41). Ces différentes accessions de Sauvignon Blanc et de Pineau d'Aunis seront suivies pendant cinq années au minimum, et les plus intéressantes seront proposées au CTPS afin d'aboutir à l'agrément d'un ou plusieurs nouveaux clones offrant ainsi aux vignerons un choix plus important pour s'adapter aux conditions de production actuelles et futures.

De plus, de travaux de pré-sélection sur les conservatoires de Sauvignon Gris (2 sites Montreuil-Bellay et Marigny-Brizay) et sur le conservatoire de Sacy B (Verneuil-en-Bourbonnais) sont en cours depuis 2014. Ces observations des comportements agronomiques au sein de ces conservatoires permettront de mieux identifier la diversité intravariétale disponible à des fins de sélection ou de diffusion de matériel de « biodiversité vigne ».

QUID DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VARIÉTALE ?

Cette sélection clonale ou de biodiversité n'est rendue possible que par la préservation de la diversité intravariétale des cépages, autre mission dévolue à l'Institut Français de la Vigne et du Vin. A ce jour, l'IFV a mis en place en Val de



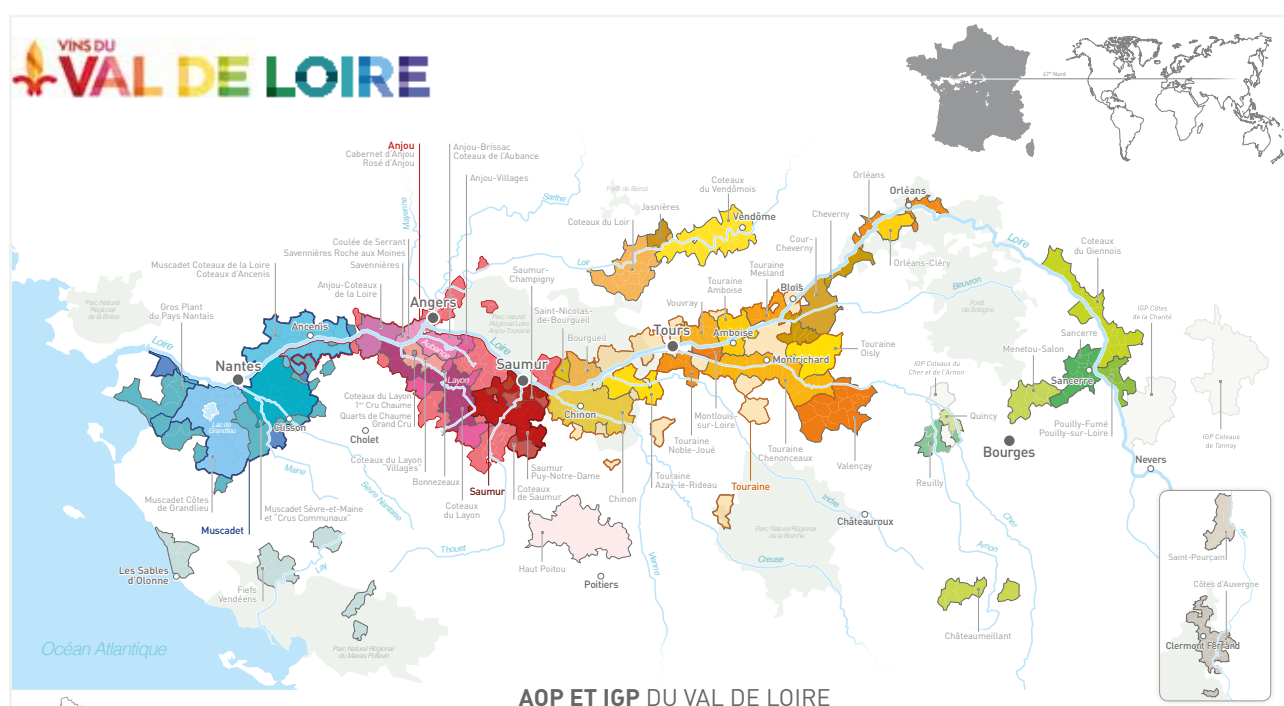
ACCESSIONS	DÉBOURREMENT	INDICE DE PRÉCOCITÉ À LA FLORAISON	INDICE DE PRÉCOCITÉ DE CYCLE	RENDEMENT	MATURITÉ TECHNOLOGIQUE	SENSIBILITÉ AU BOTRYTIS	MILLERANDAGE
E 105	=	=	=	---	+++	- / =	+++
E 116	=	=	=	---	+++	- / =	+
E 87	+ tardif	+ tardif	+ tardif	-	+ / =	- / =	=



Loire plus de 18 conservatoires pour les cépages les plus emblématiques comme pour les cépages plus modestes. Le dernier en date, le conservatoire de « Cépages rares du Centre de la France » réalisé avec l'appui du Pôle Bio'Dom Centre a été planté à Montreuil-Bellay au mois d'Avril 2019. Les conservatoires jouent un rôle essentiel afin de disposer d'un réservoir génétique et phénotypique important pour continuer à s'adapter aux conditions futures. Leur pérennité est une préoccupation importante et un programme de renouvellement et de déplacement des conservatoires les plus anciens a été entrepris depuis 2016 avec le déplacement du conservatoire de Folle Blanche à Vertou mais aussi celui de Chenin à Montreuil-Bellay qui est toujours en cours et dont des accessions originaires d'Afrique du Sud devraient venir enrichir ce patrimoine

dans les prochaines années. L'ensemble de ces travaux sur le matériel végétal est indispensable à la préservation et à l'adaptation de notre vignoble du Val de Loire ; reconnu comme une priorité par la filière viticole, ils sont ainsi financés par l'Institut Français de la Vigne et du Vin, avec la participation d'InterLoire et des Conseils Régionaux des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire. Cette activité de conservation et de sélection est également complétée par des activités de création variétale (nouvelles variétés) et de diffusion du matériel végétal de base à destination des pépiniéristes ligériens.

Travaux réalisés par les équipes de l'Institut Français de la Vigne et du Vin Val de Loire-Centre, unités de Beaucauzé, Montreuil-Bellay et Vertou



Cépages	Lieu de plantation	Année de plantation	Nombre d'accessions
Négrette N	Rosnay (85)	2012	51
Folle Blanche	Vertou (44)	2016	173
Melon B	Vertou (44)	1993-1994	295
Sauvignon Gris	Marigny-Brizay (86)	2011	27
Chenin B	Montreuil-Bellay (49)	2017-2018-2019	440 au 27/06/2019
Grolleau N, Gris et Blanc	Montreuil-Bellay (49)	1997	200
Sauvignon Blanc et Gris	Montreuil-Bellay (49)	1994-2000	270
Cabernet Franc N	Montreuil-Bellay (49)	2001	97
Gouget N	Montreuil-Bellay (49)	2019	7
Gascon N	Montreuil-Bellay (49)	2019	31
Meslier Saint François B	Montreuil-Bellay (49)	2019	27
Cabernet Franc N	Chinon (37)	2001	65
Cot N	Amboise (37)	2016	33
Sauvignon B	Fresne (41)	2001	124
Pineau Aunis N	Naveil (41)	1997	312
Romorantin B	Cheverny (41)	2007	44
Orbois B	Lye (36)	2007	24
Sacy B	Verneuil en Bourbonnais (03)	2013	66